



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 4 octobre 2021
Présidence : Nicolas Menétrey
Effectif : 40
Présents : 39

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 21 juin 2021
3. Démission d'un conseiller
4. Assermentation de deux nouveaux conseillers
5. Nominations aux associations
6. Communications du bureau
7. Communications de la Municipalité
8. Comptes rendus des délégués aux associations
9. Préavis municipal 01/2021 concernant les délégations de compétences pour la législature 2021-2026 (rapporteur commission gestion-fiances Monsieur Thomas Tschudin)
10. Préavis municipal 02/2021 concernant les indemnités des Autorités de Montilliez pour la législature 2021-2026 (rapporteur commission gestion-fiances Monsieur Thomas Tschudin)
11. Préavis municipal 03/2021 concernant l'arrêté d'imposition 2022 (rapporteur commission gestion-fiances Monsieur Thomas Tschudin)
12. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil. Il remercie chacune et chacun d'être présent pour cette première séance de la législature.

1. Appel

39 membres répondent présents à l'appel. Monsieur Christophe Panchaud est excusé.

2. Approbation du PV du 21 juin 2021

Monsieur Daniel Leuba apporte deux modifications au PV :

Dans les communications de la Municipalité p. 92 dernier paragraphe : « Le préavis étant passé au canton, la Municipalité avait reçu un préavis négatif de la DGMR eu égard au préavis négatif de la DGAV quand bien même la DGTL avait préavisé favorablement » à la place de « le préavis étant passé au canton, la Municipalité avait reçu un préavis positif de la DGNR et un préavis négatif de la DGAV ».

Dans les divers, p.96 dernier paragraphe, il précise qu'il s'agit du passage à niveau entre Sugnens et Grésaley.

Monsieur Patrick Jatton précise qu'au point 6 il s'agit de la commune de Villars-le-Terroir.

En l'absence d'autre remarque, le PV est approuvé avec une abstention. Monsieur Nicolas Menétrey remercie la secrétaire pour la qualité de son travail.

3. Démission d'un conseiller

Monsieur Nicolas Menétrey annonce la démission de Monsieur Alexandre Mermoud (de Naz) en date du 23 août 2021 suite à son déménagement hors de la commune. Il donne lecture de sa lettre

de démission. Ayant été élu membre de différentes commissions lors de l'installation des autorités, des places seront à repourvoir au point 5 de l'ordre du jour.

4. Assermentation de deux nouveaux conseillers

Monsieur Gerardo Campana, absent lors de la séance d'installation, et Monsieur Cédric Barde, suppléant, se présentent au conseil pour leur assermentation. Monsieur Nicolas Menétrey donne lecture des formules de serment prescrites par la loi. À l'appel de leur nom, Messieurs Cédric Barde et Gerardo Campana solennisent leur promesse et sont installés membres du Conseil. Monsieur Nicolas Menétrey leur souhaite la bienvenue.

5. Nominations aux associations

Un vice de forme a été remarqué après les élections aux associations le 24 juin 2021. Le règlement du conseil communal fait mention que les membres faisant parties de commissions permanentes ou du bureau sont exclus de participer à d'autres commissions en raison de leur sollicitation régulière dans leur rôle. En conséquence, Messieurs Jean-Claude Geinoz et Alain Menétrey, scrutateurs au sein du bureau, ont fait part de leur démission dans les commissions infrastructure et recours.

Pour la commission infrastructure, Monsieur David Aubert, suppléant, accepte de passer membre actif. Monsieur Yann Morend est élu suppléant par acclamation.

Pour compléter la commission recours, Monsieur Sébastien Hirschi est élu membre par acclamation.

La commission salubrité telle qu'élue par le conseil lors de l'installation des autorités en juin dernier a lieu d'être invalidée, celle-ci devant être élue par la Municipalité. La Municipalité a nommé Monsieur François Guizzetti, Monsieur Dominique Sberna et Madame Rose-Marie Degaraz comme membres de la commission salubrité.

Sont élus comme suppléants :

AECM : Monsieur Alister Daeppen.

Associaion intercommunale de la STEP d'Echallens : Monsieur Raphaël Mivelaz.

ASET : Monsieur Fabrice Mermoud.

EFAJE : Madame Valérie Chambettaz.

6. Communications du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey invite les membres qui ne l'ont pas encore fait à transmettre leurs coordonnées bancaires à la secrétaire afin de pouvoir établir une liste à transmettre au boursier communal pour le versement des indemnités.

Il rappelle également aux commissions ayant fonctionné de transmettre leurs heures de travail.

Monsieur Nicolas Menétrey informe que, selon l'article 42 du Règlement du Conseil Communal, le délai pour la remise des rapports de commission est de 5 jours ouvrables.

7. Communications de la Municipalité

Monsieur Daniel Leuba, syndic, informe que la Municipalité s'est rencontrée pour établir les lignes directrices et les stratégies pour la législature 2021-2026. Les dicastères ont été répartis entre les 5 membres et cette répartition est visible sur le site internet de la commune. Monsieur Daniel Leuba remercie les membres du conseil pour la future collaboration et confiance qui va s'établir entre les organes législatif et exécutifs de la commune.

Monsieur Xavier Gaudard revient sur la création d'un chemin d'accès au pâturage de Sugnens découlant de l'assainissement du passage à niveau avec les croix de Saint-André. Les travaux ont débuté le 2 septembre et donnent entière satisfaction jusque-là. En conséquence, le signal informant le chauffeur du train de klaxonner devrait être enlevé d'ici la fin du mois de novembre. Monsieur Xavier Gaudard reviendra avec la présentation du bilan final lorsque le dossier aura été finalisé.

Monsieur Lionel Panchaud a repris le dossier de la modification du plan général d'affectation (MPGA) et du règlement des polices de construction.

Pour la MPGA, un retour théorique du canton était attendu au 18 avril 2021, mais aucun retour n'a encore été fait jusqu'à aujourd'hui. Les perspectives prévues sont le début de la mise à l'enquête publique en janvier 2022, suivie par une séance d'informations aux propriétaires concernés, pour ensuite porter le dossier lors au conseil du mois de mars et le retourner au canton avant le 20 juin 2022.

Concernant la police des constructions, Monsieur Lionel Panchaud rappelle que la commune fonctionne toujours avec 4 règlements différents. L'établissement d'un nouveau règlement uniformisé est en cours. Étant en lien étroit avec la MPGA, son avancement dépend de sa validation par le canton. Monsieur Lionel Panchaud émet l'espoir que le nouveau règlement puisse être présenté au conseil d'ici fin 2022 / début 2023. Monsieur Daniel Leuba remercie et félicite Monsieur Lionel Panchaud pour son travail accompli au sein de la Municipalité depuis son arrivée.

Les 5 Municipaux représentent la commune de Montilliez au sein d'un grand nombre d'associations régionales. Chaque municipal liste les associations dans lesquelles il siège. Ils sont également investis dans un certain nombre de comités de direction (CoDir).

8. Comptes rendus des délégués aux associations

Mesdames Mical Waeber et Diane Weiss se sont rendues à deux séances de l'EFAJE le 26 août ainsi que le 30 septembre. L'élection du comité, du président et de la secrétaire ont eu lieu, ainsi qu'une présentation de l'association. Le budget 2022 a été validé.

Monsieur Nicolas Mermoud a participé à la première séance de l'ASET durant laquelle les installations ont été faites ainsi que l'élection du CoDir.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz a participé à la première séance de l'AECM durant laquelle les élections ont eu lieu.

9. Préavis municipal 01/2021 concernant les délégations de compétences pour la législature 2021-2026 (rapporteur commission gestion-fiances Monsieur Thomas Tschudin)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il explique que cette stratégie de délégations de compétences a porté ses fruits durant la dernière législature, et qu'un bon fonctionnement a été constaté. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport. Il recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie de leur intervention et ouvre la discussion.

Sans remarque, Monsieur Nicolas Menétrey soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

10. Préavis municipal 02/2021 concernant les indemnités des Autorités de Montilliez pour la législature 2021-2026 (rapporteur commission gestion-fiances Monsieur Thomas Tschudin)

Monsieur Daniel Leuba présente les propositions d'indemnités qui concernent l'exécutif. Les municipaux se rencontrent presque tous les lundis soir, ce qui comptabilise près de cinquante lundis dans l'année. Le salaire de base représente la préparation qui est nécessaire pour ces séances. Il explique que les dossiers sont de plus en plus importants en termes d'intensité, de prise de temps pour la préparation dans le but de prendre les meilleures décisions possibles, justifiant la proposition d'augmenter les indemnités de CHF 1'000.- par année pour les Municipaux. De plus, la juridicisation se fait de plus en plus importante au sein de notre société et cela se ressent dans les dossiers et dans les budgets.

Monsieur Nicolas Menétrey présente les propositions pour le législatif. Il a été proposé d'augmenter les indemnités du président et de la secrétaire de CHF 500.-. Cette proposition s'appuie sur le temps de préparation des conseils, les heures de présence, et par les affaires à gérer hors conseil tels que la gestion des commissions ad hoc et les invitations et participations aux séances informatives. Il est proposé d'augmenter les indemnités des membres pour les conseils dans le but de motiver les membres à être présents, suite au constat qui a pu être fait sur la passivité de certains membres. Il est également proposé de majorer les indemnités des scrutateurs en passant de CHF 35.-/h à CHF 45/h pour le travail effectué le dimanche.

Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport. La proposition d'augmentation de l'exécutif est retenue et celle du législatif est rejetée. La commission recommande au conseil de refuser le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie les intervenants et met le préavis en discussion.

Monsieur Alain Menétrey exprime sa surprise. Il constate que peu de membres ont montré leur motivation lors des élections au sein des associations. À son sens, les indemnités proposées sont justifiées pour rétribuer les personnes qui se dévouent.

Monsieur Jean-Claude Geinoz exprime son étonnement face à la remarque dans le rapport, 1^{ère} ligne de la 2^{ème} page : « le bureau propose lui aussi certaines augmentations, mais sans fournir de motifs ». Il est interpellé par le fait que le bureau n'ait pas été représenté lors de la séance avec la Municipalité et la Commission gestion et finances.

Monsieur Thomas Tschudin soumet un amendement en tant que conseiller. Il propose de majorer uniquement les indemnités des scrutateurs, et ainsi de faire les modifications suivantes au point 2 :

- Indemnités des membres du conseil : CHF 50.-
- Indemnités du président : CHF 2000.-
- Indemnités de la secrétaire : CHF 2000.-
- Indemnités des scrutateurs : CHF 45.-

Concernant les augmentations proposées pour les indemnités des membres, Monsieur Alain Dutoit exprime que la majoration de 50% n'est pour lui pas justifiable au vu de l'investissement et de la participation lors des séances. Madame Pierrette Meige le rejoint, mentionnant les indemnités pour la commune de Lausanne qui doivent tourner autour de CHF 60.- et Le Mont-sur-Lausanne autour de CHF 50.-.

Pour les propositions de majorer les indemnités des scrutateurs, Monsieur Alain Dutoit exprime que les scrutateurs sont d'ores et déjà bien investis dans leur tâche et n'ont pas besoin d'une motivation pécuniaire pour l'être.

Une discussion s'ensuit au sujet de l'intérêt d'un comparatif des différentes indemnités avec les communes avoisinantes, ainsi que les communes de même taille. Monsieur Jean-Philippe Dupraz explique qu'il existe de grosses disparités plutôt en lien avec la régionalisation, et qu'un comparatif ne serait pas forcément représentatif.

Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion et met en votation l'amendement soumis par Monsieur Thomas Tschudin. **L'amendement est refusé à 17 voix contre, 14 voix pour et 7 abstentions.**

Monsieur Nicolas Menétrey soumet le préavis à votation. **Le préavis est refusé à 15 voix contre, 13 voix pour, et 10 abstentions.**

En conséquent, ce préavis devra être modifié et remis en votation lors du prochain conseil.

11. Préavis municipal 03/2021 concernant l'arrêté d'imposition 2022 (rapporteur commission gestion-fiances Monsieur Thomas Tschudin)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il contextualise l'arrêté d'imposition en expliquant que celui-ci doit être calculé et validé avant le budget pour des questions de délai. Il salue et remercie le travail et l'investissement de Monsieur Pascal Pillonel, boursier communal. Il explique que les calculs entre la situation actuelle et les projections pour 2022 ne méritaient pas une augmentation, et qu'il a été décidé de maintenir le coefficient à 72.5 %.

Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport. Il recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie de leur intervention et ouvre la discussion.

En l'absence de remarque, Monsieur Nicolas Menétrey soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité et l'arrêté d'imposition est maintenu à un coefficient de 72.5 %.**

12. Divers

Monsieur Alain Menétrey fait part de ses remerciements à la Municipalité qui a permis de cautionner le changement du banc devant le four à pain de Poliez-le-Grand. Il invite les membres à venir voir l'objet lors des nuits de la raisinée qui auront lieu les 8 et 9 octobre prochain. Il félicite

également la voirie pour l'excellent travail de décoration florale. Monsieur François Guizzetti invite également à féliciter Monsieur Sylvain Brandt, employé communal, pour sa culture et production de fleurs.

Monsieur Nicolas Mermoud questionne Monsieur François Guizzetti au sujet de l'élection d'un membre supplémentaire à l'ASET. La question sera traitée jeudi soir lors du CoDir.

Monsieur Nicolas Mermoud demande quelles options ont été retenues pour le choix de lames du nouveau tracteur de la voirie. Monsieur Xavier Gaudard répond que le choix se précise sur une lame papillon. Il reviendra avec le bilan final lorsque les achats et équipements seront finalisés.

Monsieur Thomas Tschudin avertit que le banc de la table des 4 villages commence à pourrir, et qu'il serait pertinent de remplacer les éléments abîmés. Monsieur François Guizzetti en prend note.

Monsieur Cédric Barde questionne au sujet des risques de cybercriminalité au sein de la commune. Monsieur Daniel Leuba explique que la commune possède son propre serveur dans un data center, avec des pare-feux et des portails sécurisés. Les données ne sont pas sur un cloud. Ce dispositif a un certain coût mais fait ses preuves. Il affirme que le risque zéro n'existe pas, mais que l'on peut être tranquilles à ce niveau. L'administrateur avec lequel la commune travaille est une personne de confiance qui est hyper réactive.

Monsieur Cédric Barde demande s'il existe une carte de dangers naturels pour la commune de Montilliez, faisant référence notamment aux derniers soucis de débordements des ruisseaux en Suisse et considérant ainsi les dangers mêmes moindres, tels qu'un potentiel débordement du Botterel. Monsieur Daniel Leuba répond que la commune de Montilliez est répertoriée par l'IMCC, et que le document est à disposition au greffe. Monsieur Luc Bovard précise que les données sont publiques et en libre accès sur www.geo.vd.ch, sous l'onglet thématique « dangers naturels ».

Monsieur Fabrice Calame alerte que le marquage au sol de la priorité de droite à l'entrée de Dommartin depuis Poliez-Pittet est manquant et qu'il a été remarqué que les véhicules semblent arriver à une vitesse excessive. Monsieur Xavier Gaudard prend note de cette remarque.

Monsieur Alain Dutoit revient sur la votation de l'urgence climatique et l'avancée du plan en préparation par la Municipalité. Monsieur Daniel Leuba rappelle que la Municipalité a travaillé sur 8 axes de développement, et que la prochaine étape devrait être des workshops impliquant les conseillers. La situation sanitaire liée au COVID met en attente la suite de ces travaux. L'urgence climatique reste néanmoins dans le programme de la nouvelle législature.

Monsieur Daniel Leuba revient sur le sujet des budgets, des comptes, et autres fonctionnements financiers qui peuvent faire émerger des interrogations. En collaboration avec le boursier, un cours à destination des membres du conseil a été construit afin de pouvoir donner des explications sur les finances communales et éclairer le budget 2022 qui sera présenté lors du prochain conseil. Il aura lieu le mercredi 17 novembre à 19h00. Il invite les membres du conseil à s'inscrire.

Monsieur Nicolas Menétrey termine en rappelant que le prochain conseil siègera le lundi 13 décembre 2021. Les dates des séances de conseil pour l'année prochaine ont été arrêtées :

- 21 mars 2022
- 13 juin 2022
- 3 octobre 2022
- 12 décembre 2022

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la séance à 21h15 et remercie chacune et chacun de sa participation.

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Menétrey

Laureen Pittet